Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212203699-20260605-2026_022-DE

COMMUNE DE TRÉMEUR
(Côtes d'Armor)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le cinq du mois de juin, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy CORBEL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2026.

Présents : CORBEL Guy - DESAINT DENIS Françoise - DESAINT DENIS Adeline - DESCHAMPS Marie-Noëlle - ÉON-SALABERT Fanny - FIERDEHAICHE Frédéric - HAGUET Guillaume - MEUNIER Romain - PERRAULT Stéphane - POINÇU Sandra - RENAULT Ludovic - SAMSON Pierrick - SAUX Frédéric - SPILEMONT Juliette - VELY Isabelle

Absents : Néant

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Madame Marie-Noëlle DESCHAMPS est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2026-022 - Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

VU le code électoral, notamment ses articles L. 284, L. 286-1, L. 288 et R. 133,

VU le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

VU la circulaire préfectorale n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à l'organisation des élections sénatoriales,

VU l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales relatif au quorum des séances du conseil municipal,

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions légales, le conseil municipal doit procéder à la désignation des délégués titulaires et suppléants en vue de l'élection des sénateurs,

CONSIDÉRANT que cette désignation doit intervenir avant l'ouverture du scrutin sénatorial,

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal non titulaires de la nationalité française ne peuvent ni être élus membres du collège électoral sénatorial ni participer à cette désignation,

CONSIDÉRANT que, selon les règles électorales en vigueur, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, au scrutin secret et à la majorité absolue,

CONSIDÉRANT que le bureau électoral, composé des deux membres les plus âgés et des deux membres présents les plus jeunes, a été constitué conformément à la réglementation,

Le Conseil municipal procède à la désignation des délégués et suppléants.

a) Constitution du bureau électoral

Monsieur le Maire rappelle que le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux membres du Conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin ainsi que les deux membres présents les plus jeunes.
Le bureau est ainsi composé de :

- Monsieur SAMSON Pierrick ;
- Monsieur SAUX Frédéric ;
- Madame ÉON-SALABERT Fanny ;

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212203699-20260605-2026_022-DE

- Monsieur HAGUET Guillaume.

Monsieur le Maire assure la présidence du bureau.

B) Élection des délégués

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

- SAMSON Pierrick
- SAUX Frédéric
- SPILEMONT Juliette

Il est procédé au vote à bulletin secret.
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents et représentés : 15
- Nombre de votants : 15
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. SAMSON Pierrick : 15 voix
- M. SAUX Frédéric : 15 voix
- Mme SPILEMONT Juliette : 15 voix

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, sont proclamés élus délégués du Conseil municipal pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 :

- M. SAMSON Pierrick
- M. SAUX Frédéric
- Mme SPILEMONT Juliette

C) Élection des suppléants

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

- PERRAULT Stéphane
- FIERDEHAICHE Frédéric
- ÉON-SALABERT Fanny

Il est procédé au vote à bulletin secret.
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents et représentés : 15
- Nombre de votants : 15
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. PERRAULT Stéphane: 15 voix
- M. FIERDEHAICHE Frédéric : 15 voix
- Mme ÉON-SALABERT Fanny : 15 voix

Sont proclamés élus suppléants du Conseil municipal pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 :

- M. PERRAULT Stéphane
- M. FIERDEHAICHE Frédéric
- Mme ÉON-SALABERT Fanny

Fait et délibéré les an, mois et jour susdits.

Le Maire,
Guy CORBEL

MAIRIE DE TREMEUR
Côtes d'Armor

La secrétaire,
Marie-Noëlle DESCHAMPS